

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 4 avril 2018, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE, Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Armand ZACCARON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2018.

Votants : 22 (dont 3 procurations)

Etaient présents : MM. Armand ZACCARON, Mme Anne-Marie SICARD, M. Alain CHANUT, Mme Evelyne BOUYSSOU, M. Serge PRADIER, Mme Eliane PAVAN, MM. ~~Denis LEYX~~, Claude CHOPLIN, Alain DURAND, Gérard BRAMERY, Mmes Christine ROMAN, Patricia DELBERT, Marie-Agnès TODERO, Annick CARBONNEL, Nathalie DESSENA, Anne-Sophie COLPIN, M. ~~William KIESELE~~, ~~Mme Heidi SUFT~~, MM. ~~André ISSALY~~, Pascal DUMESTE, Mme Patricia AUTHIER, MM. Nicolas MONTAGNEY, Julien CONDEAU.

Absents excusés : Mr Denis LEYX (a donné procuration à Claude CHOPLIN), Mr André ISSALY (a donné procuration à Julien CONDEAU) Mr William KIESELE (a donné procuration à Anne-Marie SICARD)

A été élu secrétaire de séance : Mme Christine ROMAN

ORDRE DU JOUR

Préambule

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux propositions de délibérations non inscrites à l'ordre du jour, seront présentées au vote de l'assemblée. L'une concerne l'annulation et remplacement de la délibération Reste à Réaliser de janvier 2018 suite à erreur de plume, et l'autre concerne l'autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement partiel du dommage sur la fontaine, d'un montant de 119,05€

Le Conseil Municipal à l'unanimité, intègre les deux propositions de délibération à l'ordre du jour de cette séance.

Le Maire remercie les élus et les administrés qui se sont engagés dernièrement, pour que vive et perdure le Foyer Laique Rural de La Force.

Le Maire félicite et remercie les agents du Pôle Comptabilité ainsi que les élus qui ont participé à l'élaboration du budget 2018, et à la bonne gestion des comptes de la Commune en 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2018.

1 – Finances Communales

1-1 Affectation du Résultat 2017

Monsieur le Maire invite Serge PRADIER adjoint au maire, à présenter ce point de l'ordre du jour :

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 185 900,37 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter en partie ou en totalité le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	Précédé du signe+ ou –	+185 900,37 €
--	------------------------	---------------

<u>B Résultat antérieur reporté</u>	Ligne 002 du compte administratif	0,00 €
--	-----------------------------------	--------

<u>C résultat à affecter</u>		185 900,37 €
-------------------------------------	--	---------------------

Solde d'exécution de la section d'investissement

PV du 04/04/2018

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	+68 145.96 €
D001 (besoin de financement)	
ROO2 (excédent de financement)	
<u>E Solde des Restes à Réaliser d'investissement</u>	-76 527.00 €
F Besoin de financement = D +E	8 381.04 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement :	185 900.37 €.
au minimum couverture du besoin en financement F	

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter en dépenses de la section d'investissement du budget 2018, la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, à savoir : 185 900,37 €.

1-2 Vote des Taux d'Imposition 2018

Monsieur le Maire indique aux élus que les éléments budgétaires permettant de voter les taux d'imposition pour 2018 sont connus, et, comme en 2017, il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018. Il invite Monsieur Serge PRADIER, adjoint délégué aux Finances, à présenter la proposition de délibération.

Monsieur PRADIER indique que le montant du produit des taxes directes locales à taux constants est de 1 010 212 € (en 2017 il était de 987 395 €), soit +22 817 €. Il est le résultat de l'application des taux votés en 2017 aux bases d'imposition prévisionnelles 2018 communiquées par les services fiscaux.

En 2017, les taux d'imposition étaient de 14.09 % pour la taxe d'habitation, 27.35 % pour le foncier bâti, et 74.36 % pour le foncier non bâti.

Monsieur PRADIER rappelle la proposition de Monsieur le Maire consistant à ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018, et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018, et décide donc que ces taux seront identiques à ceux de 2017

1-3 Vote du Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire invite Serge PRADIER, adjoint au maire, à présenter le projet de budget primitif 2018.

M. PRADIER propose au Conseil Municipal de présenter le projet de budget primitif 2018 par chapitre, tout en s'arrêtant sur les comptes qui appelleront des remarques ou des demandes de compléments d'informations. Il rappelle que les deux sections du budget fonctionnement et investissement doivent être votées en équilibre, tant en dépenses qu'en recettes.

Le projet de budget est soumis à délibération du conseil municipal est présenté comme suit :

En section de fonctionnement :

- dépenses : 1 998 653,00 €
- recettes : 1 998 653,00 €

En section d'investissement :

- dépenses : 363 359,33 €
- recettes : 363 359,33 €

soit un budget total de : 2 362 012,33 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018, comme présenté ci-dessus.

1-4 : Annulation et remplacement de la délibération 2018.004

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2018, sur la délibération 2018.004, une erreur de plume apparaît sur la somme du Reste à Réaliser 2017 concernant les travaux SDE24 d'éclairage public de la Place de République (56 330 € au lieu de 56 336 €)

Ainsi les dépenses d'investissement inscrites au budget 2017, qui ont été engagées et non mandatées avant la fin de l'année 2017, font l'objet d'un «Etat des Restes à Réaliser au 31/12/2017» qui permet de les constater et de les reporter ensuite lors du vote du budget primitif 2018. Ils s'établissent comme suit :

Article budgétaire	Nature de la dépense	Restes à réaliser
2041582	Travaux SDE Eclairage Place République	56 336 €
21571	Achat Tracteur Tondeuse	20 191 €
	Total	76 527 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, annule et remplace pour erreur de plume la délibération 2018.004..

1-5 Autorisation d'encaissement d'un chèque de remboursement d'un dommage.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dans la nuit du 27 au 28 août 2017, la fontaine située au carrefour de l'avenue des Ducs et de la rue du Docteur Clament a été détruite. Après enquête, la Gendarmerie a identifié l'auteur des faits et une procédure auprès du Parquet a été lancée.

Le montant du remplacement de cette fontaine est de 219,05 € TTC. Le 12 mars 2018, la mère de l'auteur s'est présentée en mairie avec un chèque d'un montant de 119,05 € en règlement pour sa quote-part de ce sinistre (les parents sont divorcés).

Monsieur le Maire précise que le remboursement de ce dégât n'annule pas la procédure judiciaire en cours. Pour encaisser ce chèque sur le compte de la collectivité à la Trésorerie, le Conseil Municipal doit autoriser le maire à y procéder.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire procéder à l'encaissement du chèque d'un montant de 119,05€, établi par un parent de l'auteur du délit, en remboursement partiel des dégâts commis sur la fontaine dans la nuit du 27 au 28 avril dernier, sur le compte de la Commune à la Trésorerie de La Force.

1-6 Création du budget annexe pour le lotissement « Les Vaurettes ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune possède un grand terrain sur le secteur de Sillet, dont l'accès se fait par le chemin des Vaurettes, cadastré ZD 164 pour une surface de 13616 m², et pour laquelle, actuellement seule une surface de 3 463 m² est constructible.

Cette parcelle a été acquise en 2011 afin d'y faire un lotissement « communal ». Elle était alors classée constructible.

Lors de la dernière révision du PLUi, 10 152 m² de cette parcelle ont été classés en zone Agricole (A) faute de projet d'aménagement de notre part.

En 2017, une division parcellaire a été établie par un cabinet de géomètre, afin de faire ressortir sur la zone restée constructible de 3463 m², 3 lots à bâtir et une voirie de desserte et il a été demandé également la réalisation d'un projet de lotissement sur le reste de la surface de cette parcelle ainsi que sur les parcelles voisines ZD 119 et ZD 78 en accord avec les propriétaires.

Ainsi, avec la réalisation de ce lotissement, l'ensemble de ce secteur sera urbanisé, comme cela était prévu en 2012.

C'est pourquoi j'ai demandé à la commission en charge à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, de la mise en place d'un nouveau PLUi commun à toutes les villes du territoire, la « réhabilitation » de ces trois parcelles dans les Zones à Urbaniser.

Dans cette attente, et afin de pouvoir vendre les 3 premiers lots aujourd'hui constructibles, il est nécessaire de créer un budget annexe.

Cette opération d'aménagement doit comporter un nom pour être identifiable rapidement. Je propose « Lotissement les Vaurettes », puisque toutes les futures voiries de ce lotissement déboucheront sur le Chemin des Vaurettes

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la création prochaine de ce budget annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la création du budget annexe en comptabilité M14 pour cette opération de lotissement.

- Précise que cette opération d'aménagement sera dénommée « Lotissement les Vaurettes »,
- Précise que ce budget sera soumis à la TVA,
- Précise que ce budget sera voté par chapitre,
- Précise que toutes les opérations au sein de ce budget seront des opérations de fonctionnement,
- Adopte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stock,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches auprès de l'Administration Fiscale,
- Autorise Le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

2 Voirie

2-1 Convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD24) pour accompagner la commune dans la mise en place de la numérotation des parcelles.

Monsieur le Maire propose de signer une convention auprès de l'Agence Technique Départementale de Dordogne (ATD24), pour nous aider à la mise en place de la numérotation des parcelles dans les voies de notre Commune.

En effet, le 8 mars dernier, lors d'un échange avec nos services, l'ATD, nous a informé que la numérotation alphanumérique de type 1bisA, 2terA, etc, ne rentre pas dans le cadre d'une adresse normalisée. De ce fait, il va être nécessaire de modifier un grand nombre de numérotations existantes.

L'accompagnement proposé se fait au travers de deux ateliers, un service de hotline quotidien, un guide méthodologique et des modèles de documents.

En outre cette convention nous offrira la possibilité de faire un groupement d'achat pour les plaques des noms et de numérotation des voies.

La participation financière pour cette convention est de 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD24) pour accompagner la commune dans la mise en place de la numérotation des parcelles, s'engage à inscrire au budget 2018 le montant total de la participation financière correspondante, et donne mandat au Maire pour signer tout document afférent à cette convention.

3- Informations du Maire.

3-1 Proposition d'adoption d'une motion :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion du Conseil Départemental suivante :

Motion relative au projet d'unité pilote d'inertage de l'amiante à Bergerac

Rappelant que chaque jour, la fibre amiante fait quinze morts en France et plus de 100 000 décès sont annoncés d'ici 2050.

Rappelant que l'amiante est encore présente en masse partout : écoles, entreprises, logements, moyens de transport et une estimation alarmante relève que plus de vingt millions de tonnes de produits amiantés sont installés sur l'Hexagone.

Rappelant qu'en l'état actuel en France la majeure partie du traitement se fait par l'enfouissement.

Rappelant que cette solution fait face aujourd'hui à ses limites les décharges spécialisées arrivent à saturation, coûtent de plus en plus cher et ne règlent en rien le fond du problème.

Rappelant que le parlement européen qui a pris toute la mesure de ce drame humanitaire vient d'inviter les pays membres à ne plus enfouir ce matériau, mais bel et bien à le détruire,

Prenant acte que les chercheurs de l'université de Montpellier ont mis au point une solution industrielle à l'éradication définitive de la fibre amiante, à faible coût et sans le moindre danger par immersion dans des bains d'acide sulfurique, pour devenir enfin inoffensive et même recyclable et revalorisée.

Considérant qu'à ce jour, le seul frein au lancement de ce procédé est le manque d'un site pour l'installation d'une unité pilote avant son développement industriel.

Rappelant qu'à Bergerac, via son site de la Poudrerie, mais également Périgueux avec ses ateliers SNCF ainsi que le centre de stockage de Saint-Laurent-des-Hommes, possèdent toutes les infrastructures adéquates pour accueillir et développer un tel projet.

Rappelant que la SNPE possède plusieurs atouts nécessaires à sa mise en œuvre : un classement SEVESO haut seuil, une unité d'acide, un savoir-faire des personnels dans ce domaine, plusieurs dizaines d'hectares de friches industrielles, et un accès ferroviaire.

Rappelant que le Technicentre SNCF de Périgueux, dans le cadre du démantèlement de ses voitures, produit chaque année plus de quinze tonnes de déchets amiantés qui transitent par camions à des centaines de kilomètres pour être enfouis

Rappelant que les salariés avec leurs organisations syndicales du Technicentre SNCF de Périgueux sont porteurs d'un projet de désamiantage de ses voitures à plus grande échelle qui pourrait être complémentaire avec le projet d'inertage sur Bergerac.

Considérant que l'enjeu sanitaire de ce projet est évident, l'inertage de l'amiante garantissant enfin contre toute contamination future pour l'être humain.

Considérant que l'intérêt est également social pour le département de la Dordogne qui ne peut faire reposer son avenir sur la seule richesse créée par son agriculture, son tourisme et ses services, le développement industriel restant le meilleur moteur de revitalisation et de création d'emplois qualifiés,

Considérant que ce projet porte aussi une dimension écologique notamment dans le développement du transport par Fret en sécurisant le transport de matière dangereuse et la dépollution des sites,

Considérant que les infrastructures ferroviaires jusqu'à l'intérieur du site de la SNPE Bergerac existante ne demandent qu'une remise en service et que le transport ferroutage est un moyen de sauvegarder et rénover nos lignes secondaires dans l'axe Nord/Sud et Est/Ouest à partir du nœud ferroviaire du Buisson de Cadouin,

Considérant que ce projet est de nature à réduire le coût des charges et des structures qui pèsent lourdement sur la plateforme bergeracoise de la SNPE et porte l'ambition d'une diversification de production génératrice d'emplois sur le département durement frappé par le chômage de masse,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE :

Soutien ce projet d'une unité pilote sur le site de la SNPE

Appelle :

- Les autorités de l'Etat ayant les compétences du Développement économique de la Santé, de l'Environnement, du Transport et de la Recherche ;
- Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de ses compétences Innovation, Développement économique, Environnement et transport régional ;
- Les Chambres consulaires concernées ;
- Les Intercommunalités concernées et le Département dans le cadre de leurs compétences ;
- La SNPE/EURENCO sous la tutelle de l'Etat ;

A suivre avec une attention particulière ce projet en créant toutes les synergies nécessaires dans l'objectif de la mise en place de ce pôle d'inertage de l'amiante sur Bergerac, préalable à un développement industriel par la suite.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la motion du Conseil Départemental ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H45.

Suivent les signatures des conseillers municipaux qui ont voté les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir :

Armand ZACCARON (Maire)		Anne-Marie SICARD (1 ^{ère} adjointe)	
Alain CHANUT (2 ^{ème} adjoint)		Evelyne BOUYSSOU (3 ^{ème} adjointe)	
Serge PRADIER (4 ^{ème} adjoint)		PAVAN Eliane (5 ^{ème} adjointe)	
LEYX Denis	a donné procuration à Claude CHOPLIN	CHOPLIN Claude	
DURAND Alain		BRAMERY Gérard	
ROMAN Christine		DELBERT Patricia	
TODERO Marie-Agnès		CARBONNEL Annick	
DESSENA Nathalie		COLPIN Anne-Sophie	
KIESELE William	a donné procuration Anne-Marie SICARD	SUFT Heidi	Absente excusée
ISSALY André	a donné procuration à Julien CONDEAU	DUMESTE Pascal	
AUTHIER Patricia		MONTAGNEY Nicolas	
CONDEAU Julien			